

Séance du lundi 17 juin 2024

Date de la convocation: 06/06/2024

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 9

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Céline PROUTEAU, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Assia KASSE, Cindy MAILLOT, Eric SURMONT

Votants : 9

Représentés : Julien BESSE par Yves BRODARD

Excusés : Méline JEAN, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie AFANYAN

DLIB_2024_08 - Objet : deliberation prix cantine garderie avec et sans inscription

Le Président expose une nouvelle grille tarifaire des services périscolaires.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'actualiser les tarifs des services périscolaires comme suit:

Cantine:

- tarif unique 5.55 € le repas
- tarif projet d'accueil individualisé (PAI) : 2.60 €
- tarif unique 10 euros pour tout élève non inscrit à la cantine dans le délai imparti (le lundi soir au plus tard pour la semaine suivante.)

Garderie:

- 2.75 € le matin
- 2.40 € jusqu'à 18h
- 3.60 € jusqu'à 18h30
- 4.10 € jusqu'à 19h

- **DECIDE** d'appliquer ces tarifs à compter du 2 septembre 2024 et sera reconduit chaque année sauf nouvelle délibération.

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2024 077-257703363-20240617-DLIB_2024_08-DE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le
publié ou notifié le

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2024 077-257703363-20240617-DLIB_2024_08-DE